

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux-mil vingt trois, le jeudi 14 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal convoqué légalement le 08 septembre 2023, s'est réuni, en séance ordinaire, à la SALLE PIERRE MARTIN, sous la présidence de Monsieur DIDIER GONZALES, Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2023

Étaient présents : DIDIER GONZALES, BEATRICE COLLET, JEAN-MARIE SIMON, SANDRINE LEDIEU, FREDERIC LOUINEAU, CATHERINE GALICHET, ROLAND MAUREL, ELISE GONZALES, ELODIE THOURY, ALAIN LALOE, MARTINE GATE, DOMINIQUE FOSSOYEUX, JEAN-LOUIS MAITRE, SYLVINE SAN MARTIN, PHILIPPE N'GOYI, PATRICIA PEREIRA, MARIE-LAURE MADELEINE, VERONIQUE KUHN, LAURENT TRANCHARD, LAURENT DESPIERRES, DENIS TRIPAULT, ALVARO VENDEIRO, DAVID HOURDEAU, SIHEM BOUAKOUIR, CINDY LIMA DE SOUSA, GEOFFRAY THAUVIN, EVELYNE LE CORRE, PASCAL PICHARD, ERIC CHAMAULT, MARGAUX CHARLES, PATRICE FAUQUEMBERG

Absent(s) : RACHID HALLAF

Excusé(s) : MANUEL MERLINO, BRICE ROUCOULES, SOPHIE ITARD

Représenté(s) : MANUEL MERLINO À DIDIER GONZALES, BRICE ROUCOULES À SANDRINE LEDIEU, SOPHIE ITARD À PATRICE FAUQUEMBERG,

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents physiquement : 31

Nombre de procurations : 3

Nombre de Conseillers votants : 34

Détail des votes :

Pour : 34

Abstentions : 0 Abstention(s) ()

Contre(s) : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0

Secrétaire de séance : Monsieur GEOFFRAY THAUVIN



République française

Villeneuve-le-Roi

Délibération du Conseil Municipal

n°2023-09-053

Objet : Séisme au Maroc : approbation d'une aide exceptionnelle accordée à la Croix Rouge française

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Maroc a été touché par un violent séisme, dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre,

CONSIDERANT la destruction de nombreux villages et la détresse de milliers de familles plongées dans une situation terrible,

ENTENDU le Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : EXPRIME sa solidarité envers les populations sinistrées,

Article 2 : DECIDE de verser une aide d'urgence humanitaire de 2500 euros à la Croix Rouge française.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.



Pour extrait conforme
Le Maire,
DIDIER GONZALES

Publication par affichage le **150923**

Susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication